



# VIDE GRENIER DE ROCHEPLEINE

## REGLEMENT DU VIDE GRENIER :

*Article 1 : La participation au vide-grenier de Rochepleine est strictement réservée aux personnes physiques particuliers saint-égrévois majeurs. Les places sont attribuées dans la limite des places disponibles, prioritairement aux adhérents de l'association R2V. En cas de mauvais temps, l'association se réserve la possibilité de l'annuler.*

*Article 2 : Toute personne qui souhaite vendre ou échanger des objets mobiliers d'occasion lui appartenant à l'occasion du vide grenier doit impérativement se préinscrire auprès de l'association en retournant le présent document complété à l'adresse [r2videgrenier@gmail.com](mailto:r2videgrenier@gmail.com) ou dans la boîte aux lettres de l'association (sur la façade de l'école maternelle de Rochepleine), au plus tard le dimanche 15 Mai. A défaut, elle ne pourra se voir attribuer d'emplacement. Le bulletin de pré-inscription assure l'exposant de l'obtention d'un emplacement qui lui sera attribué lors de son arrivée sans possibilité de choix, sous réserve de présenter les justificatifs ci-dessous mentionnés.*

*Article 3 : Chaque stand a une longueur de 2,5m environ et une profondeur de 2 m environ. Son prix est de 8 euros, un emplacement gratuit pour les adhérents de R2V (coût de l'adhésion 6 euros par famille).*

*Article 4 : Le vide grenier se déroule sur les parties piétonnes du mail Pierre Mendès France, et éventuellement sur une partie de la place Nelson Mandela.*

*Article 5 : Il est formellement interdit de vendre au cours du vide greniers des denrées alimentaires, des armes, des contrefaçons, des objets qui ne seraient pas dans le commerce, ou contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Tout exposant ne respectant pas cette règle, ou susceptible, par son comportement, de gêner l'organisation du vide greniers voire de faire peser un risque sur la sécurité des personnes ou des biens, pourra se voir contraint de quitter l'événement, sans avertissement.*

**Article 6 : le vide grenier a lieu le samedi 25 Mai 2024, de 10h à 18h. L'organisation sera la suivante :**

*De 8h00 à 9h00 :*

*Les exposants devront se rendre dans la salle polyvalente de l'ensemble scolaire Rochepleine (mail Pierre Mendès France). Leur préinscription sera vérifiée et ils devront présenter une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. Ils devront régler le coût de leur emplacement. Il leur sera attribué un n° par ordre d'arrivée. Café de bienvenue offert.*

*De 9h00 à 10h00 :*

*Les exposants sont invités à se rendre sur la zone qui correspond à leur n°, et à tout installer dans le calme avant 10h. S'ils sont extérieurs au quartier et motorisés, ils devront utiliser la zone de déchargement temporaire qui aura été organisée aux abords de l'avenue de Karben, au bout du mail Pierre Mendès France (sous surveillance).*

*De 10h00 à 18h00 :*

*Déroulement du vide grenier avec possibilité de buvette et petite restauration sur place.*

*De 18h00 à 19h00*

*Les exposants devront remballer leurs affaires et laisser les lieux propres. Les exposants devront trier leurs déchets et les emporter. A nouveau, ils pourront utiliser la zone susmentionnée si extérieurs au quartier et motorisés.*

---

### Bulletin de préinscription

à remplir et à retourner à l'adresse [r2videgrenier@gmail.com](mailto:r2videgrenier@gmail.com) ou dans la boîte aux lettres de l'association

NOM	PRÉNOM	EMAIL
ADRESSE	TÉLÉPHONE	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE		

Pièce d'identité produite le jour du vide grenier :    carte d'identité 0    passeport 0    permis de conduire 0

N° et date de sa délivrance :

Autorité qui l'a établie :

*En signant les présentes, je reconnais accepter de me soumettre aux dispositions du règlement, et j'atteste sur l'honneur être un particulier non professionnel et ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. Je déclare également sur l'honneur que les marchandises que je propose à la vente sont des objets personnels et usagés.*

Fait à

Le

Signature de l'exposant